# Les zones humides dans le bassin de la Dordogne

Document réalisé à l'occasion de la webconférence coorganisée par EPIDOR et le Forum des Marais Atlantiques le 27 avril 2021

# Sommaire

4 ··· Préambule

5 ··· Comment et pourquoi définir une zone humide ?

6 ··· Et ça ressemble à quoi exactement ?

8 ··· Un rôle fondamental, des services rendus : protégeons-les !

9 ··· Les zones à dominante humide dans le bassin de la Dordogne

10 ··· Et dans les SAGE Dordogne Atlantique et Isle Dronne ?

# Préambule

Sur le bassin de la Dordogne, nous avons perdu au cours du dernier siècle plus de la moitié des zones humides. Il est temps d'inverser cette tendance car les zones humides nous rendent bien des services : elles limitent les inondations, stockent de l'eau pour les périodes sèches, filtrent les pollutions, abritent une biodiversité devenue rare, agrémentent les paysages, sont le support de loisirs à forte valeur culturelle tels que la pêche, la chasse... Au niveau national, les zones humides sont déclarées d'intérêt général. Localement, il nous faut prendre conscience de leur valeur et développer notre désir de les préserver, voire de les restaurer, au nom de notre intérêt, de nos traditions, de notre qualité de vie, et tout simplement de notre bonheur quotidien. Les élus en général, les maires en particulier, en tant qu'acteurs quotidiens du développement du territoire, ont un rôle à jouer dans la préservation des zones humides. Ils ont à leur disposition les outils de planification de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Ils doivent aussi relayer l'information et convaincre leurs administrés de la nécessité de s'engager, partout où cela est possible, dans une politique volontariste de restauration et de valorisation des zones humides. C'est un défi collectif. Pour le relever, chacun de nous est concerné.

# Comment et pourquoi définir une zone humide ?

**C'est la même définition pour tout le monde !**
**La loi du 24 juillet 2019 définit les zones humides** comme des

> ***« terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, OU dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».***
>
> *(Article L 211-1 du Code de l'Environnement)*

Cet arrêté détermine ainsi les critères permettant de considérer qu'une zone est humide : hydromorphologie des sols et plantes hygrophiles. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide. **Ces critères sont alternatifs et interchangeables** : il suffit que l'un des deux soit rempli pour que l'on puisse qualifier officiellement un terrain de zone humide.

# Et ça ressemble à quoi exactement ?

**Toutes les zones humides ne se ressemblent pas.**
Les milieux rencontrés dans les zones humides peuvent être naturels (marais, mégaphorbiaies, forêts alluviales...) ou influencés voire transformés par l'Homme (prairies, boisements, cultures, plantations, plans d'eau, zones urbaines...).

*zones humides naturelles*

*zones humides artificielles et/ou dégradées*

## Tourbières

Les tourbières sont liées à la présence permanente de l'eau. La végétation varie fortement en fonction de la richesse en éléments nutritifs du substrat et de l'eau présente. Les drainages constituent une grave menace pour ces espaces.

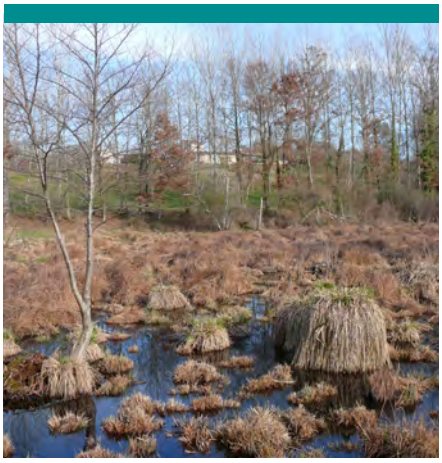

## Mégaphorbiaies

Les mégaphorbiaies sont des formations végétales de hautes herbes qui se développent en bordure de cours d'eau, de plans d'eau ou dans la plaine alluviale. Elles évoluent naturellement vers des formations forestières. Elles offrent des habitats pour beaucoup d'espèces d'insectes.

## Mares

Les mares sont de petites étendues d'eau d'origine naturelle ou artificielle, en général alimentées par le ruissellement ou les nappes phréatiques c'est-à-dire de subsurface.

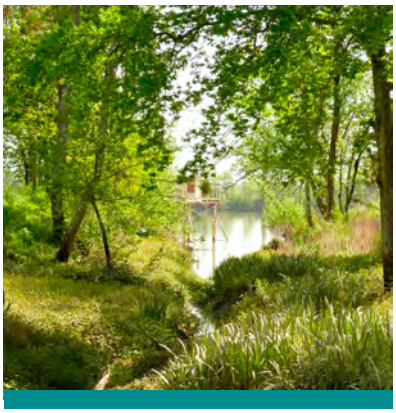

## Boisements humides

Les boisements humides, de tailles variées, sont dominés par des essences qui aiment l'eau (hygrophiles). Ces boisements, liés à la proximité de nappes d'eau souterraines, sont appelés forêts alluviales. Les coupes rases et les défrichements en sont les principales menaces.

## Prairies humides

Les prairies humides sont des formations végétales herbacées denses qui se développent en bordure des cours d'eau ou dans la plaine alluviale. Elles résultent le plus souvent de pratiques de pâture, de fauche, voire de l'entretien d'un réseau de fossés. Ce sont des milieux de grande qualité pour la production fourragère.

## Plans d'eau

Les plans d'eau artificiels, étangs et anciennes gravières, sont à l'origine de la création de nouveaux milieux eu égard aux milieux naturels initiaux ; leur intérêt écologique dépend fortement de leur conception et de leur aménagement.

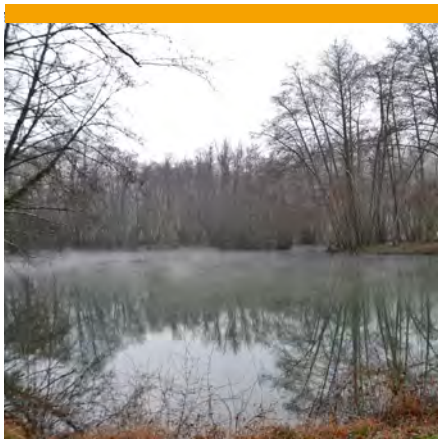

## Zones humides cultivées

Les zones humides cultivées sont souvent drainées, et c'est la principale cause de destruction des zones humides. Les transformations liées aux aménagements et les pratiques (drainage, travail mécanique, traitements...) altèrent toutes les fonctions de ces milieux (hydraulique, biodiversité, épuration de l'eau...).

## Marais

Les marais sont liés à la présence d'une masse d'eau affleurante. L'inondation n'y est généralement pas permanente et les couches superficielles du sol s'assèchent en période estivale. Les remblais et le drainage constituent une grave menace pour les marais.

## Plantations d'arbres en zones humides

Les plantations d'arbres en zones humides (peupleraies, résineux) remplacent souvent d'anciennes forêts alluviales qui ont été abattues. Malheureusement les autres fonctions de la zone humide sont altérées (perte de biodiversité, apport d'intrants, captation de l'eau par les arbres...).

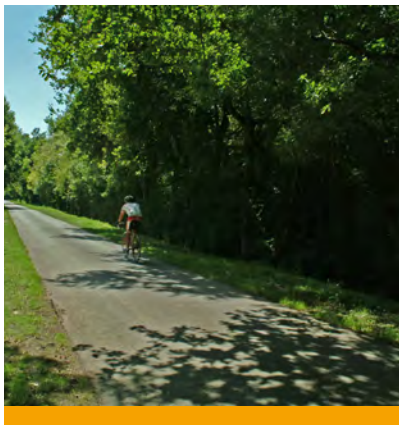

## Zones humides urbanisées

Les zones humides urbanisées ont souvent été remblayées ou assainies pour accueillir des constructions bâties ou des infrastructures urbaines. Ces terrains restent facilement inondables par remontée de nappe ; ils peuvent en revanche constituer des secteurs d'espaces verts intéressants en zone urbaine.

# Un rôle fondamental, des services rendus : protégeons-les !

Les zones humides sont de réelles infrastructures naturelles qui jouent un rôle fondamental pour la préservation de la ressource en eau, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, ainsi que pour le maintien d'une biodiversité riche et diversifiée.

**Elles ont différentes fonctions, dont découlent de nombreux "services rendus" à l'espèce humaine, de manière totalement gratuite !**

***De véritables éponges***

Protection contre les inondations
Régulation des débits d'étiage
Alimentation des nappes phréatiques
Diminution des phénomènes d'érosion

***Des filtres naturels***

Amélioration de la qualité de l'eau
Recyclage et stockage des matières en suspension
Réduction des émissions de CO2 et de CO

**ZONES HUMIDES**

***Des écosystèmes riches avec une forte productivité de biomasse***

Support d'une importante biodiversité (corridor biologique et zone de refuge)
Support d'activités économiques (agricoles, sylvicoles, piscicoles)
Support d'activités récréatives (chasse, pêche, randonnée, écotourisme...)
Eléments paysagers du patrimoine historique, culturel et naturel

# Les zones à dominante humide dans le bassin versant de la Dordogne

EPIDOR a cartographié les zones à dominante humide ce qui permet de disposer d'une pré-localisation et de donner une vision d'ensemble à l'échelle des bassins versants. Il ne s'agit pas d'un inventaire règlementaire. L'échelle de travail, au 1/50 000, fournit une information exploitable au niveau communal et apporte les données de base pour l'élaboration de stratégies communales. Cette méthode a été reprise par le département de la Dordogne qui est allé plus loin pour définir les zones humides effectives, fonctionnelles et potentielles. L'objectif est de mettre ces données à disposition des élus (cartes, guides, fiches techniques), ce qui leur permet de mieux les connaître et ainsi de pouvoir définir une stratégie pour les protéger et les intégrer dans les stratégies d'aménagement du territoire.

Cette démarche, reproductible, pourrait être dupliquée dans les autres départements.

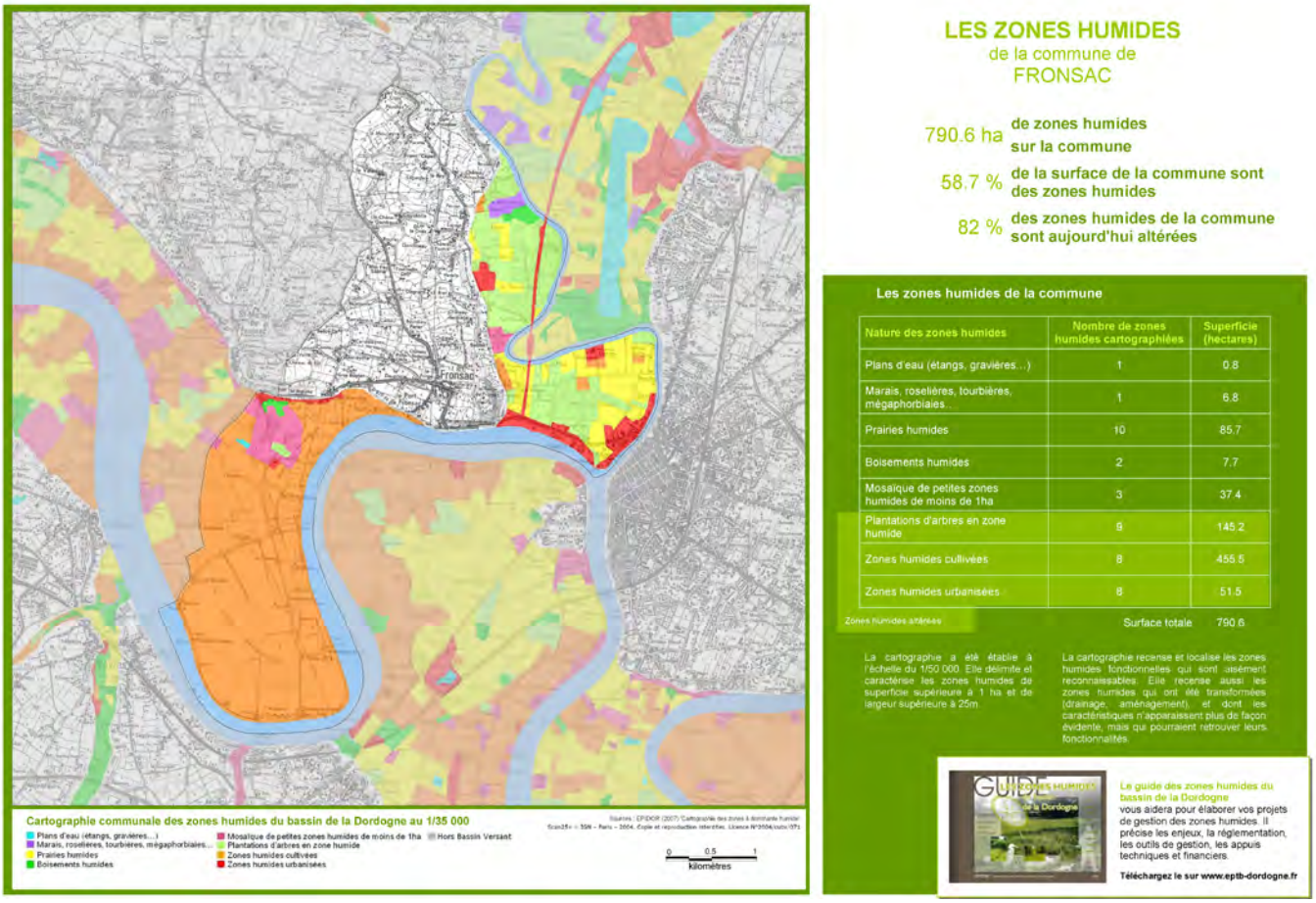


*Exemple d'un porter à connaissance communal*

# Et dans les SAGE Dordogne Atlantique et Isle Dronne ?

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) doivent permettre de concilier les usages et la préservation des milieux aquatiques à l'échelle d'un périmètre hydrographique (superficiel et/ou souterrain) cohérent.

**Les SAGE Isle Dronne et Dordogne Atlantique sont animés à l'échelle du bassin versant.**

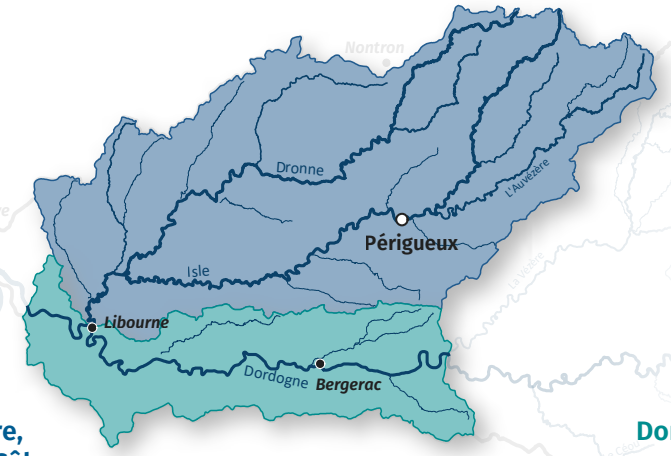


## BV Isle Dronne

- **7 500 km²**
- Principales rivières
  **Isle, Dronne, Auvézère, Lizonne, Lary, Loue, Côle**

## BV Dordogne Atlantique

**2 700 km²** •

Principales rivières •
**Dordogne, Couze, Caudeau, Lidoire, Engranne, Gestas, Virvée**

**9%** — Surface du territoire correspond à des **ZONES À DOMINANTE HUMIDE** — **9,5%**

Elles se situent **majoritairement** dans les **fonds de vallée et** sur les **têtes de bassin.**

***Les palus*** ou marais fluvio-maritimes, secteur très spécifique, constituent un **vaste espace ouvert sur la Dordogne et l'Isle maritimes ainsi que sur l'estuaire de la Gironde.** Depuis Branne jusqu'à l'estuaire, ils couvrent **120 km².**

Une **forte densité de zones humides sur les têtes de bassin de l'Isle et de la Dronne**, dont l'origine est liée à la très faible perméabilité du sous-sol (nature granitique).

Les ***forêts alluviales*** notamment de l'Isle, de la Dronne et du Castillonnais, les ***tourbières*** (de Vendoire, du Laquin...), les ***mégaphorbiaies***, les ***prairies humides*** sont d'autres **représentations relictuelles** des zones humides, de taille réduite et de caractère plus intimiste.

**35%** — de ces zones ont vu leur **fonctionnement perturbé par les activités humaines** *(cultures, plans d'eau, urbanisation, plantation).* — **42%**

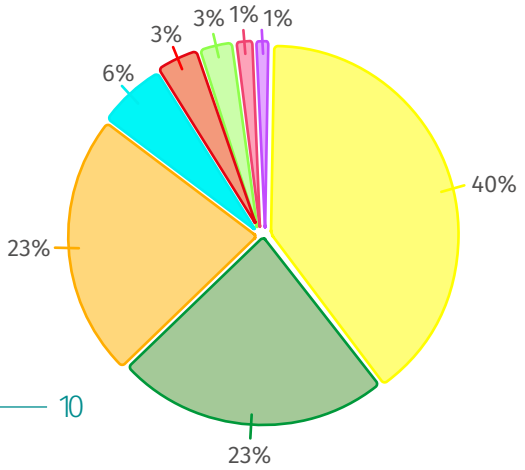


- Zones humides cultivées
- Plantations d'arbres en zone humide
- Zones humides urbanisées
- Plans d'eau
- Boisements humides
- Prairies humides
- Marais, roselières, tourbières, landes et mégaphorbiaies
- Mosaïques de petites zones humides de moins de 1 ha

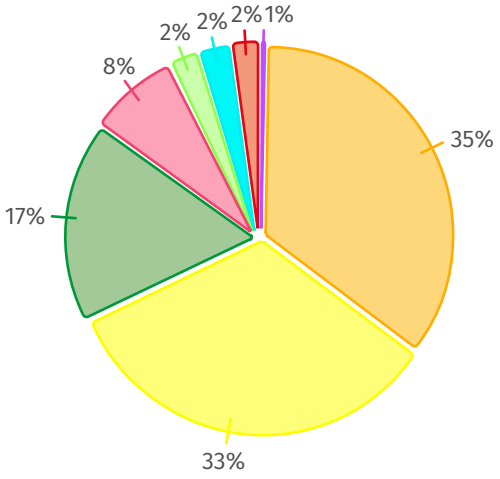

Dans le projet de SAGE Isle Dronne, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a placé la protection des zones humides au rang des enjeux les plus forts. La règle 1 interdit leur altération ou destruction (sauf cas dérogatoires), et la CLE recommande aux collectivités territoriales et leurs groupements compétents de les inventorier, a minima, dans les secteurs à urbaniser et les périmètres de protection des captages d'eau potable pour les protéger ensuite.

Dans les travaux d'élaboration du SAGE Dordogne Atlantique, les zones humides sont abordées sous l'angle de deux enjeux : les palus (marais fluviomaritimes de basse Dordogne) et les affluents. Consciente à la fois des services écosystémiques rendus par les zones humides, de leur disparition progressive mais également de la nécessaire adaptation-atténuation du territoire aux effets du changement climatique, la CLE entend favoriser leur préservation-restauration. Pour ce faire, l'ambition n'est pas de les « sanctuariser » mais de les intégrer dans des stratégies plus globales de transition écologique : des espaces à part entière, qui constituent des atouts tant en matière environnemental, que social et économique.

*CLE du SAGE Isle Dronne*

*CLE du SAGE Dordogne Atlantique*

# Les zones humides dans le bassin de la Dordogne

Ce document a été réalisé par EPIDOR
dans le cadre de l'InterSage Dordogne Atlantique et Isle Dronne.


**www.dordogne-atlantique.fr**

**Christine GUÉRIN**
*Chargée de mission Dordogne atlantique*
c.guerin@eptb-dordogne.fr
05 57 25 13 14 / 06 30 53 96 64

**www.sage-isle-dronne.fr**

**Adeline COUTURIER**
*Chargée de mission Isle Dronne*
a.couturier@eptb-dordogne.fr
05 57 25 13 14 / 06 73 72 06 70

EPIDOR
Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Dordogne

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle
Tél: 05 53 29 17 65 / Fax: 05 53 28 29 60
epidor@eptb-dordogne.fr

www.eptb-dordogne.fr



Document réalisé avec le soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne